



Signataire : Léo Peterschmitt

Date de dépôt : 23 janvier 2025

Question écrite

Application de la résolution de l'OIT concernant le travail décent et l'économie du soin à Genève

La Suisse est signataire de la résolution concernant le travail décent et l'économie du soin adopté à la 112^e session de l'OIT¹. La Suisse est signataire de cette résolution. Cela signifie qu'elle s'engage à respecter ce seuil minimal et à prendre des mesures concrètes en ce sens. Cette résolution est un socle **obligatoire**, et il appartient à la Suisse (et aux cantons) de renforcer les actions.

Dans une note statistique de l'OIT sur l'impact des responsabilités de soins sur la participation des femmes au marché du travail d'octobre 2024, des données suisses sont citées page 22².

Sur cette base, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- *Quelles initiatives ont été/seront mises en œuvre au niveau cantonal pour répondre à ces engagements ?*
- *Quelle est la proportion de femmes et d'hommes en dehors de la population active en raison de responsabilités de soins (care) à Genève ?*

¹ <https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-06/ILC112-Resolution-V-%5D-BRELMEETINGS-240620-001%5D-Web-FR.pdf>

² https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-10/GEDI-STAT%20brief_formatted_28.10.24_final.pdf